

MEDECINS SPECIALISTES

MEDECINS SPECIALISTES - REGLES DE FACTURATION DES MAJORATIONS POUR LES PATIENTS DE MOINS DE 16 ANS

LISTE DES MAJORATIONS		ACTE PORTEUR		SECTEUR CONVENTIONNEL			CUMUL			
LETTRE CLE	DESCRIPTION DE LA MAJORATION	CS	VS	1	2	CAS(2)	AUTORISE	NON AUTORISE	DE(3)	DA(4)
MPJ(5) 5,00 €	Majoration Forfaitaire Transitoire (Patient de 2 à 16 ans) Lorsque le médecin spécialiste, est amené à réaliser une consultation auprès d'un patient, celle-ci donne lieu à une majoration.	✓		✓	CMUC ACS	✓	-	Autres majorations	NON	NON

MEDECINS SPECIALISTES - REGLES DE FACTURATION DES MAJORATIONS POUR LES PATIENTS DE PLUS DE 16 ANS

LETTRE CLE	DESCRIPTION DE LA MAJORATION	CS	VS	1	2	CAS(1)	AUTORISE	NON AUTORISE	DE(2)	DA(3)
MPC 2,00 €	Majoration Forfaitaire Transitoire (Majoration Provisoire Clinicien) Lorsque le médecin spécialiste est amené à réaliser une consultation auprès d'un patient	✓		✓	CMUC ACS	✓	MCS / MIC / MSH		NON	✓
MCS 3,00 €	Majoration de Coordination Spécialiste Consultation du patient orienté par le médecin traitant pour des soins itératifs avec retour d'information au médecin traitant	✓		✓	CMUC ACS	✓	MPC	MIC / MSH	✓	NON
MIC 23,00 € *	Majoration après hospitalisation d'un patient insuffisant cardiaque (uniquement si vous êtes médecin traitant) Elle se facture 1 fois par le médecin traitant lors de la consultation complexe suivant une sortie d'hospitalisation pour décompensation cardiaque (<i>applicable uniquement quand la consultation est réalisée aux tarifs opposables</i>)	✓		✓	CMUC ACS	✓	MPC	MCS / MSH	NON	NON
MSH 23,00 € *	Majoration pour consultation de suivi de sortie d'hospitalisation (uniquement si vous êtes médecin traitant) Ne peut être facturée qu'une seule fois par le médecin traitant dans les 30 jours suivant la sortie d'hospitalisation de court séjour (<i>applicable uniquement quand la consultation est réalisée aux tarifs opposables</i>)	✓		✓	CMUC ACS	✓	MPC	MCS / MIC	NON	NON

(1) Sauf psy, neuro, neuropsychy, cardio, médecine physique, médecine interne pédiatre

(2) Contrat d'Accès aux Soins

(3) Dépassement Exceptionnel pour exigence particulière du patient

(4) Dépassement Autorisé (non respect du parcours de soins)

(5) Tous spécialistes sauf neurologue, psychiatre, neuropsychiatre pour qui le tarif est de 6,70 €

* Tarif différencié entre la métropole et les DOM : 23 € en France métropolitaine ; 25,30 € en Guadeloupe, Martinique et à Saint-Martin et Saint-Barthélemy ; 27,60 € à la Réunion, Mayotte et en Guyane

Sources : Convention médecins, NGAP, CCAM, Ameli

Mise à jour : Mai 2014

Le présent document ne se substitue pas aux textes précités

MEDECINS SPECIALISTES*

CARDIOLOGUES ET MEDECINE INTERNE - EXEMPLE DE FACTURATION DES CONSULTATIONS POUR PATIENTS DE MOINS DE 16 ANS

SECTEUR CONVENTIONNEL	Secteur 1 et Adhérents au contrat d'accès aux soins		Secteur 2	
Types de consultation	Facturation et base de remboursement	Exemple de Taux de dépassement avec des honoraires facturés 40 €* 42,9%	Facturation et base de remboursement	Exemple de Taux de dépassement avec des honoraires facturés 40 € 73,9%
Consultation d'un patient de moins de 16 ans	CS + MPJ 23 + 5 = 28 €	42,9%	CS = 23 €	73,9%

CARDIOLOGUES ET MEDECINE INTERNE - EXEMPLE DE FACTURATION DES CONSULTATIONS POUR PATIENTS DE PLUS DE 16 ANS

Consultation en tant que médecin traitant	CS + <u>MPC</u> 23 + 2 = 25 €	60,0%	CS = 23 €	73,9%
Consultation en tant que médecin correspondant	CS + <u>MPC</u> + <u>MCS</u> 23 + 2 + 3 = 28 €	42,9%	CS = 23 €	73,9%
Consultation longue et complexe d'un patient insuffisant cardiaque après hospitalisation pour décompensation cardiaque par le médecin traitant (applicable uniquement quand la consultation est réalisée aux tarifs opposables)	CS + <u>MPC</u> + <u>MIC</u> 23 + 2 + 23 = 48 €	Consultation réalisée uniquement au tarif opposable = 48 €	CS = 23 €	73,9%
Consultation de suivi de sortie d'hospitalisation de court séjour des patients à forte comorbidité par le médecin traitant par le médecin traitant (applicable uniquement quand la consultation est réalisée aux tarifs opposables)	CS + <u>MPC</u> + <u>MSH</u> 23 + 2 + 23 = 48 €	Consultation réalisée uniquement au tarif opposable = 48 €	CS = 23 €	73,9%

Sources : Convention médecins, NGAP, CCAM, Ameli

Mise à jour : Mai 2014

Le présent document ne se substitue pas aux textes précités

* hors cotations propres à certaines spécialités et pour les adhérents au CAS seuls